
Marie-Christine DALLOZ

*Conseillère Départementale de Moirans en Montagne
Député du Jura
Présidente de la Commission spéciale chargée de
vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée nationale*

Monsieur Edouard Philippe
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Objet : Limitation de vitesse à 80km/h

Paris, le 14 février 2018

Monsieur le Premier ministre,

Elue d'un territoire rural, le Jura, permettez-moi d'attirer votre attention sur la politique de sécurité routière conduite par votre Gouvernement, plus particulièrement sur la mesure qui prévoit de limiter la vitesse à 80km/h sur les routes secondaires à double sens au 1^{er} juillet 2018.

La mise en œuvre de cette limitation concernera 400 000 kilomètres de routes situées principalement en ruralité, ainsi dans ma circonscription, cela impactera la totalité du réseau routier.

Premièrement, je condamne le manque de transparence de l'étude réalisée par la Cerema qui ne permet pas de mettre en exergue une relation de causalité formelle entre la réduction de la vitesse et une baisse significative du nombre d'accidents.

Comment pouvez-vous prétendre imposer une politique pour laquelle aucune étude ne mentionne la nécessité de ce que vous préconisez ?

Ce manque de pédagogie autour de cette réforme est préjudiciable à sa bonne compréhension par les Français. Monsieur le délégué, Emmanuel Barbe, a tenté d'objectiver la mesure par un effet mécanique de la baisse de la vitesse sur le taux de mortalité routière. J'attends donc de vous que vous présentiez l'appareil scientifique qui permettrait de le démontrer.

Toute bonne réglementation doit être sujette à des justifications afin de ne pas être vécue comme une sanction par ceux qui seront directement touchés.

Deuxièmement, je vois, Monsieur le Premier ministre, un sujet de crispation majeur pour les citoyens de ces territoires.

D'abord, il s'agit d'une mesure manifestement injuste, touchant des habitants n'ayant d'autres choix que de prendre leur voiture pour leurs déplacements quotidiens et qui seront pénalisés par un rallongement significatif de leur temps de trajet. Cette mesure aura de graves conséquences sur l'attractivité des zones rurales, bien plus que dans les zones urbaines où l'accès aux grands axes est simplifié.

Enfin, cette stigmatisation risque d'encourager encore plus la défiance entretenue vis-à-vis des politiques publiques qui impactent leur pouvoir d'achat car les habitants de ces territoires subissent déjà les conséquences de la hausse du prix des carburants.

Monsieur le Premier ministre, le souci de la mobilité en France est un enjeu national pour lequel le consensus doit s'imposer. Vous faites le choix de la facilité en ne donnant pas aux élus les moyens d'entretenir et de moderniser leur réseau, ceci ne restera qu'une mesure d'affichage parmi tant d'autres.

Naturellement, la diminution du nombre de victimes de la route est un objectif que je partage. Toutefois, je regrette que votre initiative ignore manifestement les difficultés que représente la mobilité sur les routes rurales et de montagnes.

En raison de ce constat, je vous demande, Monsieur le Premier ministre, de renoncer à une politique de sécurité routière plus pénalisante que sécurisante et de consulter les élus qui connaissent parfaitement leurs régions et les axes de déplacement présentant de la dangerosité.

J'espère, Monsieur le Premier ministre, que vous serez sensible à nos revendications et que vous entendrez la colère de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Marie-Christine Dalloz